

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mai 2020

Présents : GOIZET Henri, DUPIN André, GROS Corine , BONNET Angèle, LOUBET Marie-Josée, FOURGEAUD Sébastien, FRICAUD Jean-Luc, LACOSTE Frédéric, OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

- **Absents excusés :** DOMINGUEZ Jean José (pouvoir à VILLEMUR Daniel)
- **Secrétaire de séance :** FOURGEAUD Sébastien

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 20 décembre 2019

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Élection du Maire

André DUPIN, doyen de l'assemblée, ouvre la séance et fait procéder à l'élection du Maire. Il fait appel à candidature.

Henri GOIZET, seul candidat, est élu Maire avec 10 voix et 1 abstention.

Secrétaire de séance : Sébastien FOURGEAUD

Assesseurs : Corine GROS – Jean-Luc FRICAUD

2. Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 2.

3. Élection des adjoints

Seul candidat au poste de 1^{er} adjoint : André DUPIN

André DUPIN est élu à l'unanimité au poste de 1^{er} adjoint.

Seul candidate au poste de 2^{ème} adjoint : Corine GROS

Corine GROS est élue à l'unanimité au poste de 2^{ème} adjoint.

4. Indemnités du Maire et des Adjoints

Le calcul des indemnités du Maire et des Adjoints est basé sur un pourcentage de la somme de référence qui est de 3889 euros.

Pour une commune de moins de 500 habitants :

- Le pourcentage plafond pour les indemnités de Maire est de 25,5 %, soit une somme de 991 euros brut mensuel.
- Le pourcentage plafond pour les indemnités d'adjoint est de 9,9 %, soit une somme de 385 euros brut mensuel.

Le Maire propose de ne pas toucher intégralement le montant de ses indemnités. Il propose de baser ses indemnités sur 20 % de la somme de référence, soit 777 euros brut mensuel.

Les Adjointes proposent de ne pas toucher intégralement le montant de leurs indemnités. Ils proposent de baser leurs indemnités sur 8 % de la somme de référence, soit 311 euros brut mensuel.

Le conseil municipal vote cette décision à l'unanimité.

5. Élection des délégués au SDHEG

Candidatent à ce poste Angèle BONNET et André DUPIN.

Ces deux candidats sont élus à l'unanimité par le conseil municipal délégués au SDHEG.

6. Élection des délégués au Réseau 31

Candidatent à ce poste Jean-François OZANNE et Jean-Luc FRICAUD.

Ces deux candidats sont élus à l'unanimité par le conseil municipal délégués au Réseau 31.

7. Élection des délégués au SICASMIR

Candidatent à ce poste Corine GROS, Marie-Josée LOUBET, Angèle BONNET et Jean-François OZANNE.

Corine GROS et Angèle BONNET sont élues à l'unanimité par le conseil municipal déléguées titulaires au SICASMIR.

Marie-Josée LOUBET et Jean-François OZANNE sont élus à l'unanimité par le conseil municipal délégués suppléants au SICASMIR.

8. Élection du délégué en charge des questions de défense

Candidate à ce poste Jean-François OZANNE

Jean-François OZANNE est élu à l'unanimité délégué en charge des questions de défense.

9. Délégations au Maire

Le conseil municipal vote à l'unanimité les délégations.

10. Questions diverses

Le Maire fait lecture des commissions de la communauté de communes afin que chaque adjoint et conseiller puisse se positionner lors d'un prochain conseil municipal.